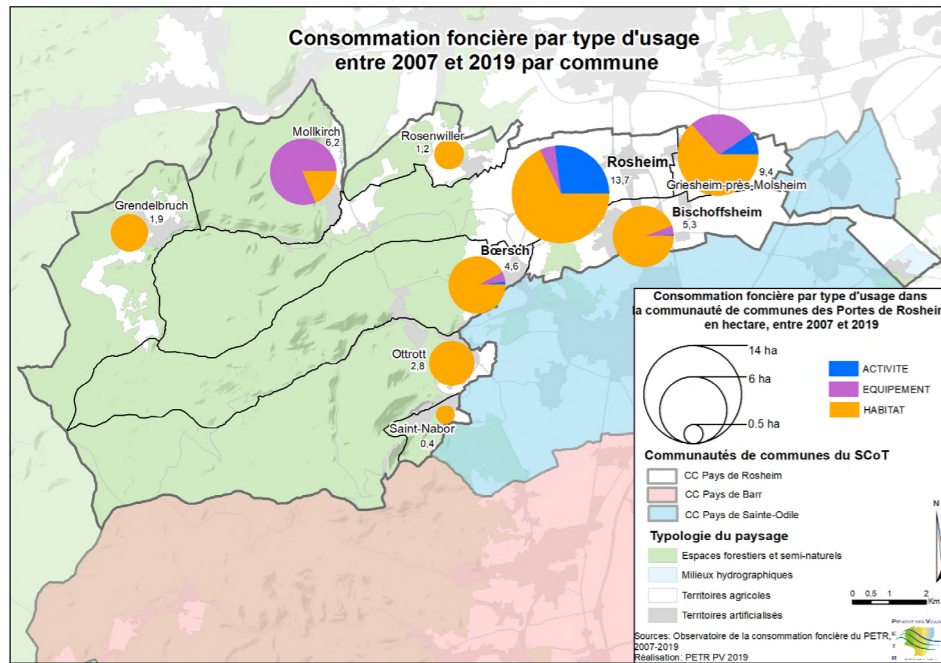


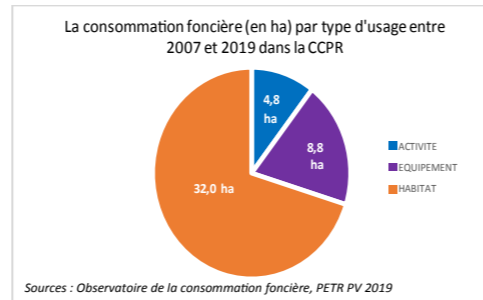
Consommation foncière

Un observatoire de la consommation foncière a été mis en place après l'approbation du SCoT en juin 2007 afin de suivre précisément l'évolution de la consommation sur le territoire. Basé sur les permis de construire générant une emprise nouvelle, cet observatoire contient l'ensemble des constructions par source de consommation foncière : habitat, équipements publics et activités économiques.



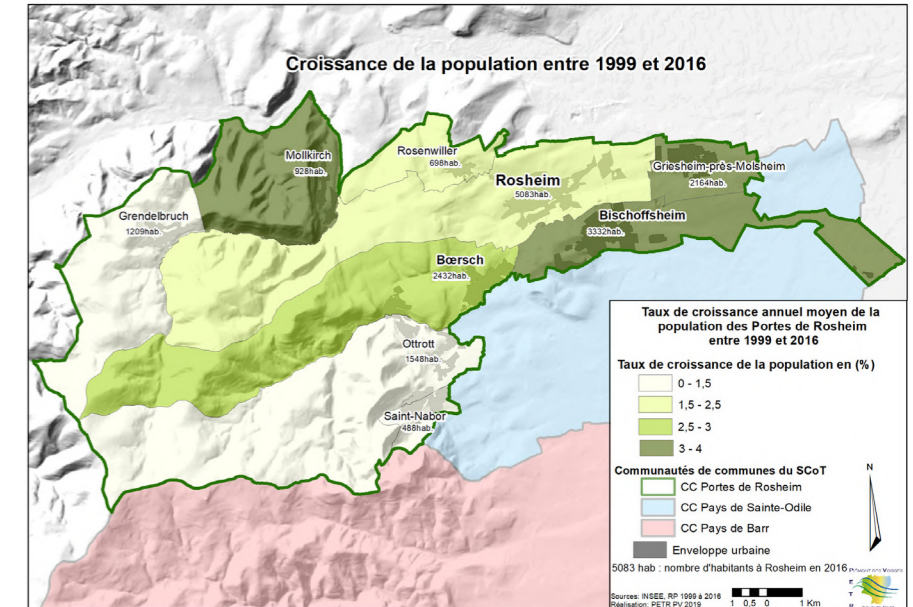
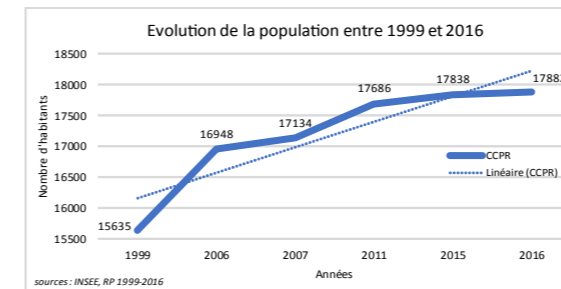
Entre 2007 et 2019, l'habitat est le premier poste de consommation foncière sur le territoire de la CCPR avec 32 ha.

À l'échelle des communes, Mollkirch fait figure d'exception, sa consommation foncière est plus élevée pour les équipements avec plus de 80% de la consommation totale.



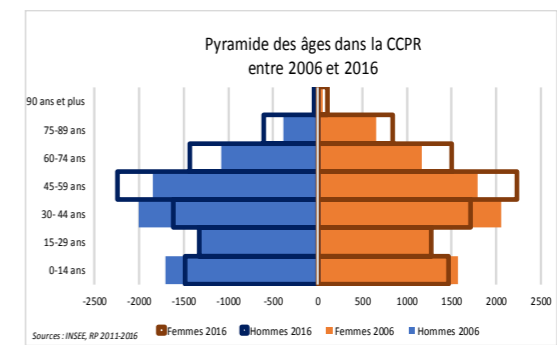
Démographie

La population sur la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR) a augmenté de 2 247 habitants entre 1999 et 2016 (chiffre en vigueur au 17/07/2019), soit +14 %.



La croissance démographique de l'intercommunalité est plus soutenue que celle du Piémont des Vosges (12,6 %) et du Bas-Rhin (9,3%) sur la même période.

Il convient néanmoins de constater (carte ci-contre) que l'accroissement de la population est inégalement réparti sur le territoire de la CCPR.

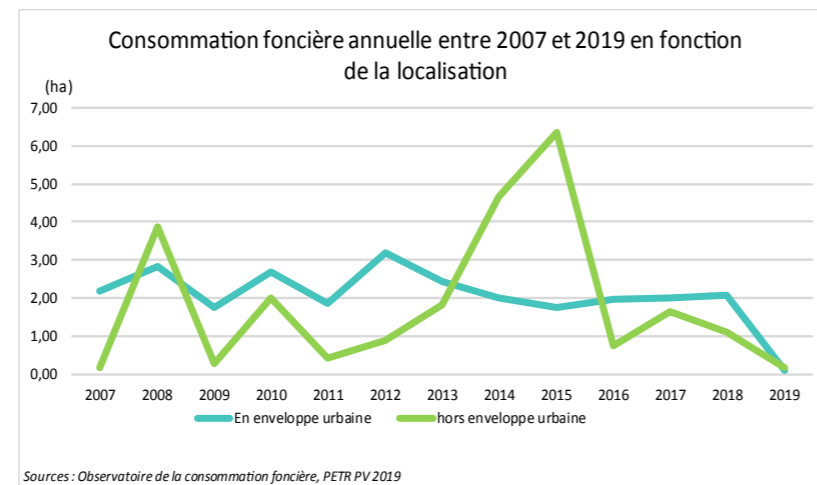
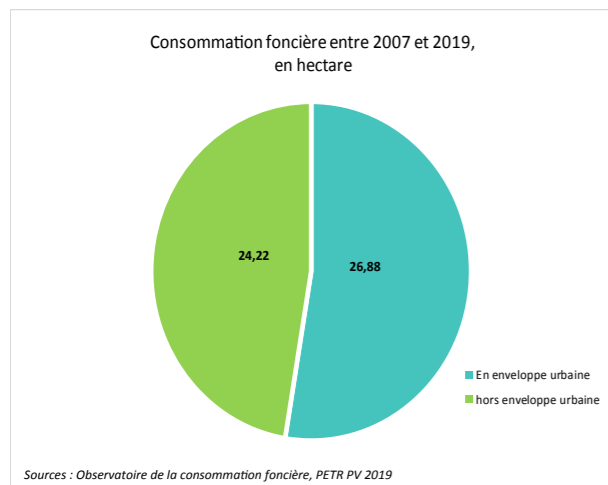


Comme sur l'ensemble du Piémont, la CCPR connaît un vieillissement de la population : déficit des classes d'âges 0-44 ans et surreprésentation des 45 ans et plus.

Localisation de la consommation

Plus de 50 % de la consommation foncière a lieu en enveloppe urbaine* (26,88 ha) tandis que 24,22 ha a lieu hors enveloppe.

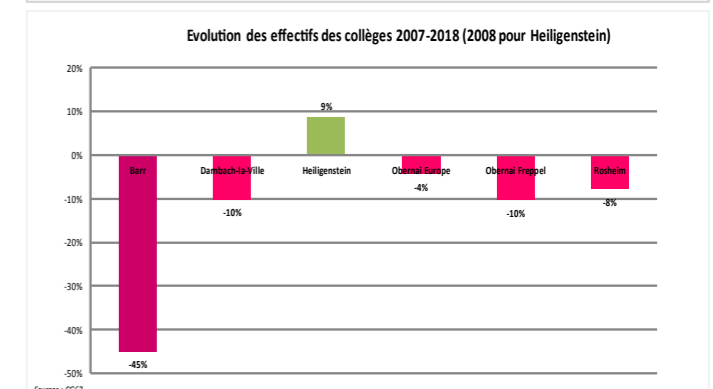
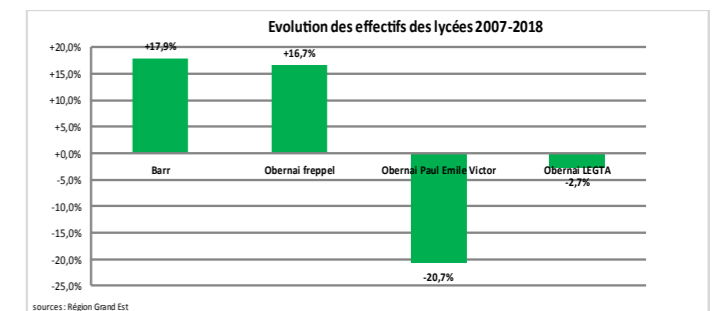
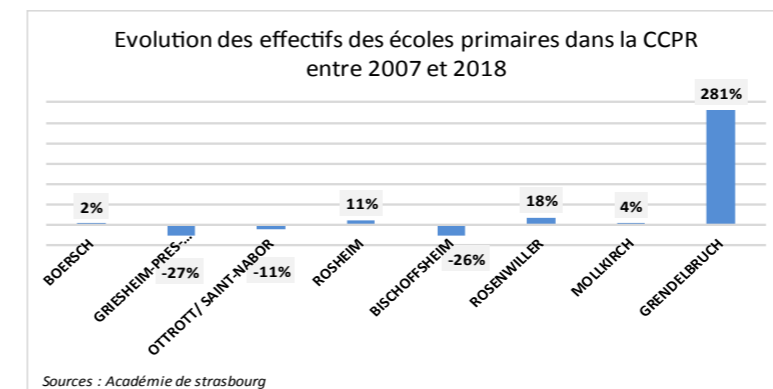
La consommation foncière est assez fluctuante sur la CCPR, alternant des années de densification du bâti et d'autres plus en extension.



Effectifs scolaires

Le vieillissement de la population commence à se faire ressentir dans les petites communes, avec une baisse des effectifs dans les écoles primaires.

Dans le secondaire, l'évolution des effectifs est mitigée avec une tendance à la baisse pour les collèges.



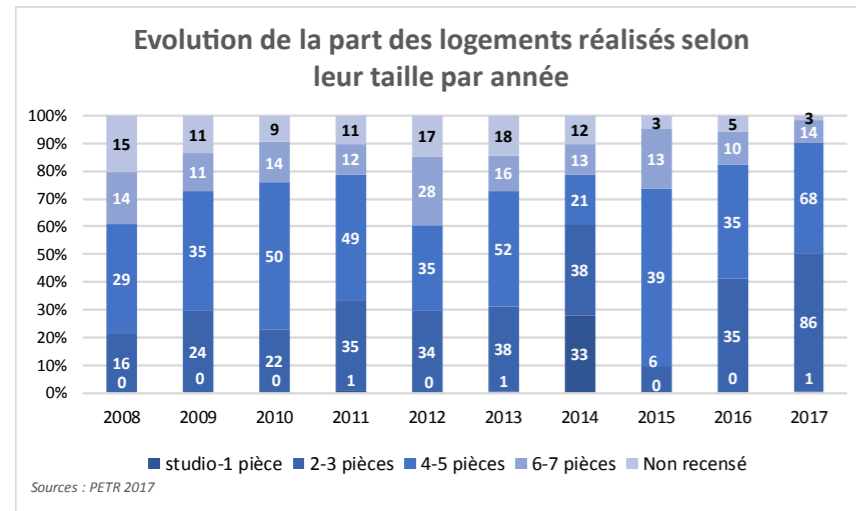
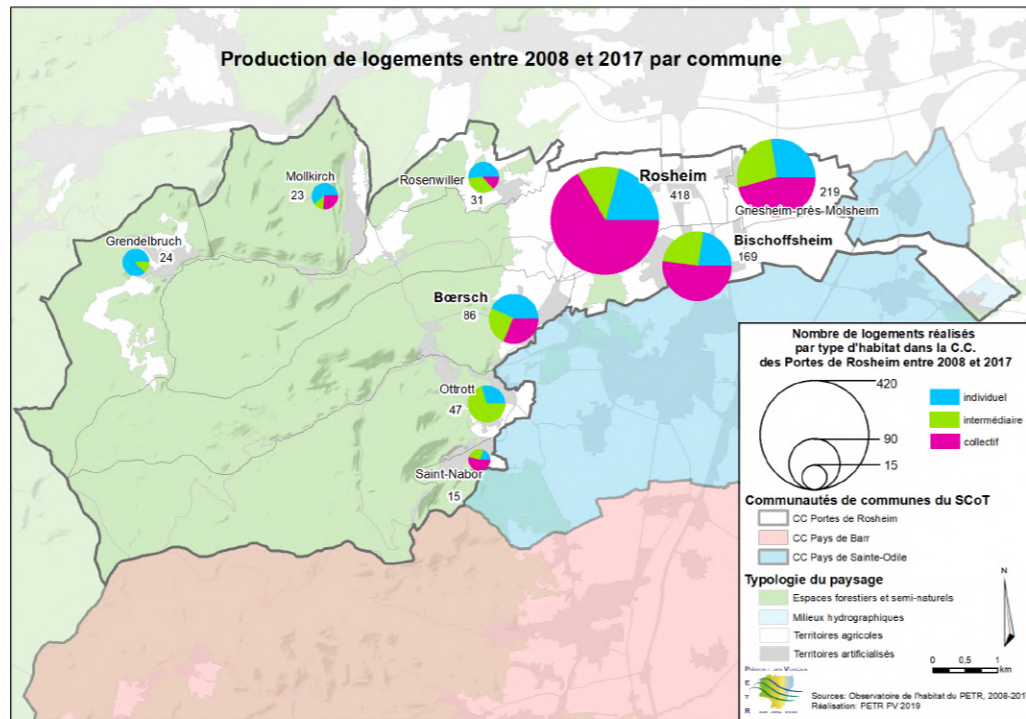
*l'enveloppe urbaine correspond aux zones urbaines des PLU mais aussi aux zones d'extension déjà bâties ou qui faisaient l'objet d'un permis d'aménagement autorisé à la date d'approbation du SCoT en 2007.

Habitat

Le nombre de logements

Depuis la création de l'observatoire de l'habitat en 2007, la CCPR comprend 1 032 nouveaux logements sur son territoire, soit un rythme annuel moyen de 103 logements par an.

La CCPR assure 25,3% de la production du Piémont des Vosges et le pôle de Rosheim a produit 418 logements depuis 2008, assurant ainsi 40,5% de la production intercommunale.



TYPE D'HABITAT	Surface médiane [en ares]	Surface moyenne [en ares]
COLLECTIF	2,3	2,0
INTERMEDIAIRE	3,6	4,0
INDIVIDUEL	8,7	8,3

Surfaces du terrain par catégorie d'habitat

La typologie de l'habitat

La CCPR a inversé la tendance de la primauté de la maison individuelle des années 1990. Compte-tenu du prix du foncier et afin d'offrir un logement adapté aux besoins de la population, la CCPR a produit 68,4% d'habitat groupé* depuis 2008.

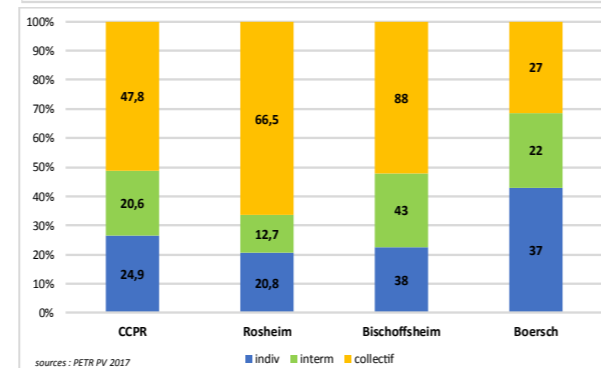
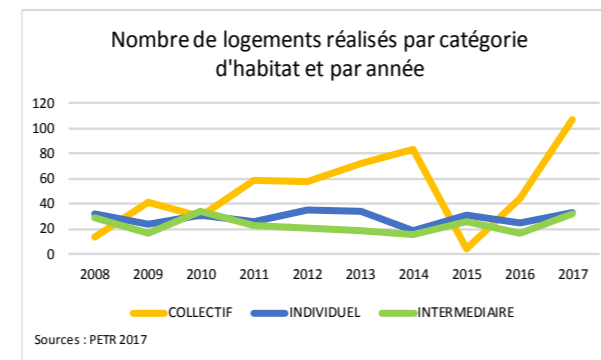
Le pôle et les bourgs intermédiaires assurent une production de logements collectifs importante alors que les autres communes se tournent vers de petits collectifs ou du logement intermédiaire qui correspondent davantage à la physionomie d'un village. La maison individuelle reste majoritaire dans les communes de moins de 1000 habitants.

*L'habitat groupé correspond aux logements collectifs et aux logements intermédiaires (maisons jumelées ou bi-familles ainsi qu'aux logements individuels sur des surfaces inférieures à 4 ares).

La taille des logements

La taille moyenne des logements réalisés sur la CCPR est de 4 pièces. Les logements 5 pièces et plus représentent plus de 43,7% des nouveaux logements.

Les logements de petites tailles (studios, 1-2 pièces) ne représentent que 15,6% de la production totale alors que le nombre de personnes vivant seules augmente (25,8% en 2016 contre 7,3% en 1999) ainsi que le nombre de familles monoparentales (9,2% en 2016 contre 5,2% en 1999).



Part des logements réalisés par catégorie d'habitat et par typologie urbaine

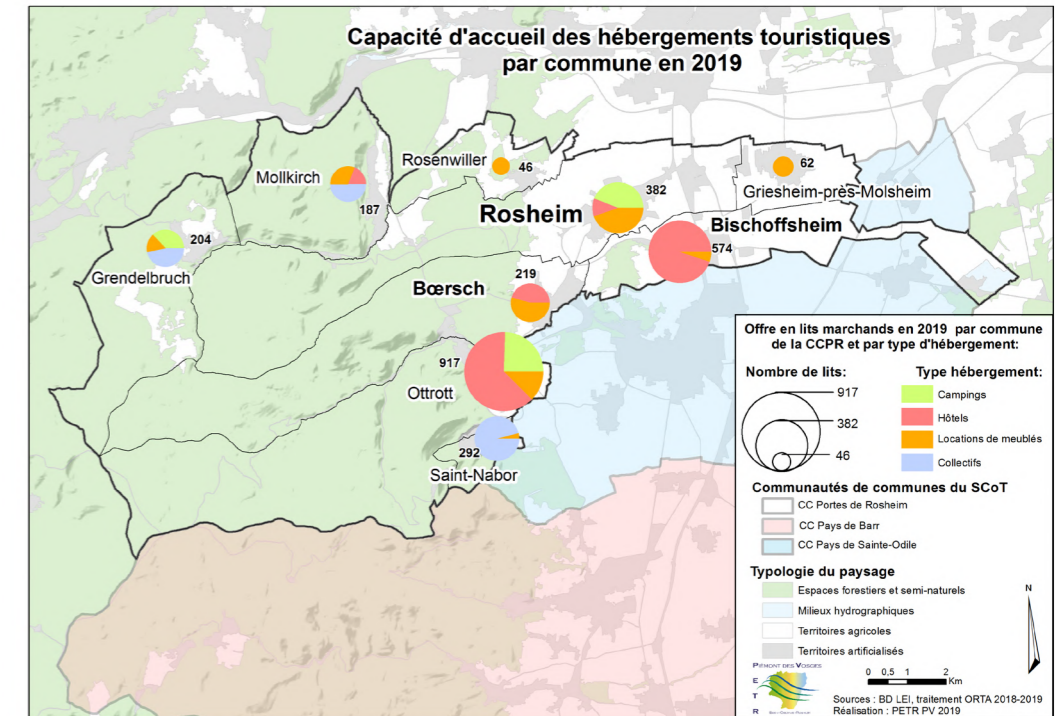
Tourisme

La fréquentation

Au cours de l'année 2016, environ 270 000 touristes ont séjourné dans les communes de la CCPR.

Parmi eux, 150 000 ont loué des hébergements marchands (hôtels, hébergements collectifs, locations de meublés ou campings), contre 120 000 dans des hébergements non-marchands (amis, familles, résidences secondaires,...).

Concernant la capacité d'accueil des hébergements touristiques en 2019, la CCPR dispose de 2 883 lits, dont 917 à Ottrott. Les hôtels proposent la majorité des lits de la communauté de communes avec 1 302 lits.



Le tourisme a permis la création de 470 emplois salariés et non-salariés. Soit 10,7 % des emplois de la communauté de communes, en décembre 2016.

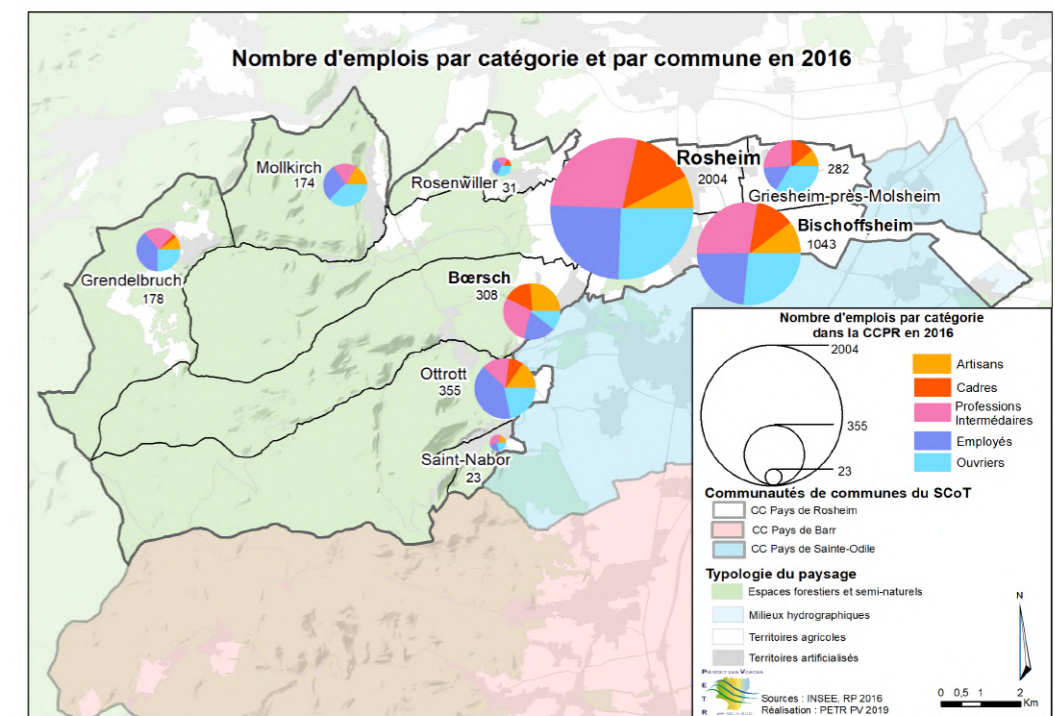
Activités économiques

L'emploi

Le nombre d'emplois a progressé de 12% entre 2006 et 2016, atteignant 4 281 emplois. Dans le même intervalle, la population active qui réside sur la CCPR a augmenté de 6% pour atteindre 8 571 actifs.

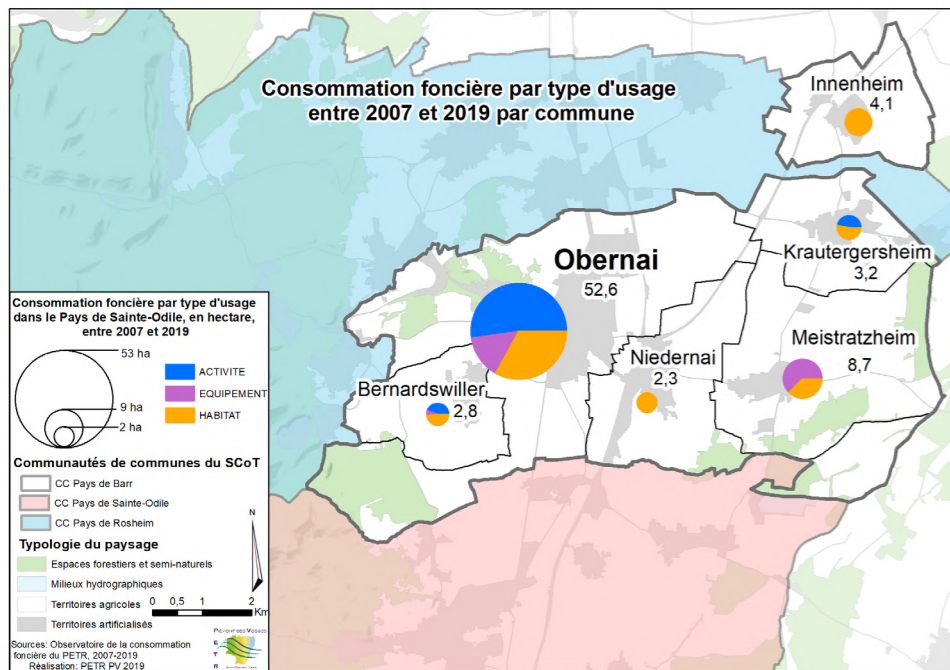
Avec une forte augmentation de l'emploi, le ratio emplois/actifs résidents a progressé entre 1999 et 2016 passant de 0,43 à 0,49 (le Piémont est à 0,74 contre 0,70 en 1999 et le Bas-Rhin à 0,96 contre 0,85 en 1999).

La CCPR est la communauté de communes à avoir enregistré la plus forte hausse de création d'emplois entre 1999 et 2016.



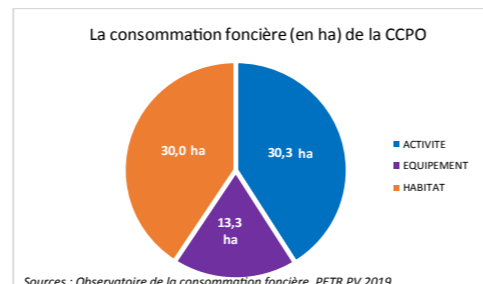
Consommation foncière

Un observatoire de la consommation foncière a été mis en place après l'approbation du SCOT en juin 2007 afin de suivre précisément l'évolution de la consommation sur le territoire. Basé sur les permis de construire générant une emprise nouvelle, cet observatoire contient l'ensemble des constructions par source de consommation foncière : habitat, équipements publics et activités économiques.



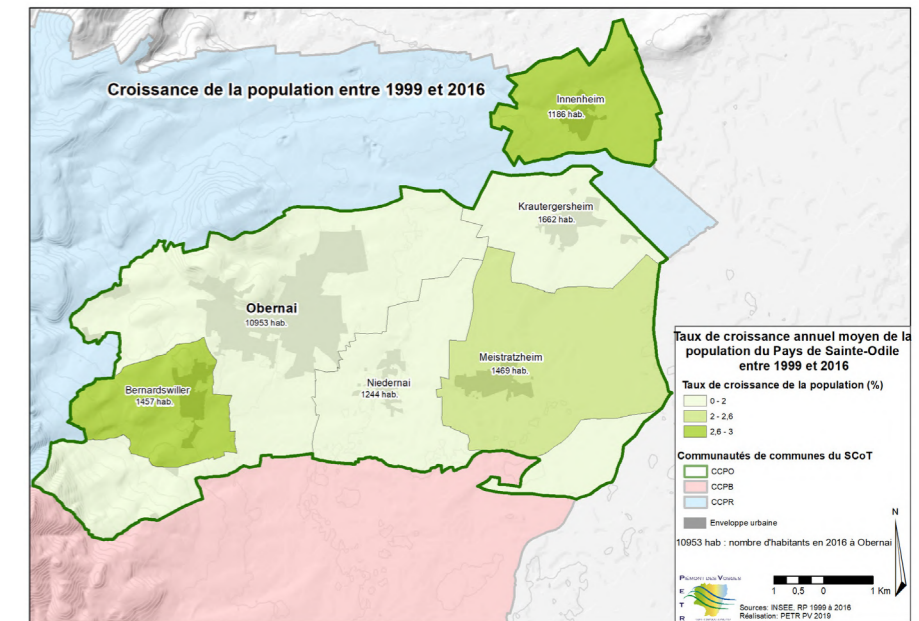
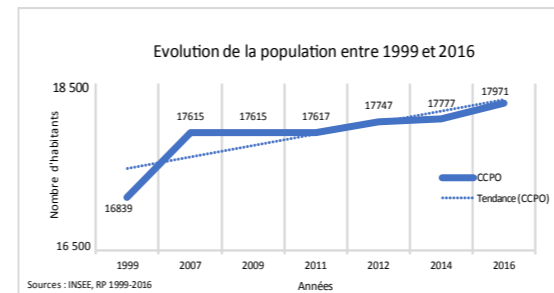
Entre 2007 et 2019, l'habitat et les zones d'activités sont au premier poste de la consommation foncière sur le territoire de la CCPO avec environ 30 ha.

Sur la commune d'Obernai, les zones d'activités représentent plus de 50% de la consommation totale.



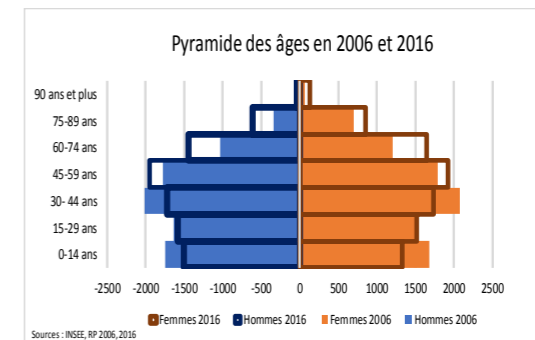
Démographie

La population sur la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO) a augmenté de 1 132 habitants entre 1999 et 2016 (chiffre en vigueur au 17/07/2019), soit +6,7%.



La croissance démographique de l'intercommunalité est plus faible que celle du Piémont des Vosges (12,6%) et du Bas-Rhin (9,3%) sur la même période.

Il convient également de constater (carte ci-contre) que l'accroissement de la population est inégalement réparti sur le territoire de la CCPO.

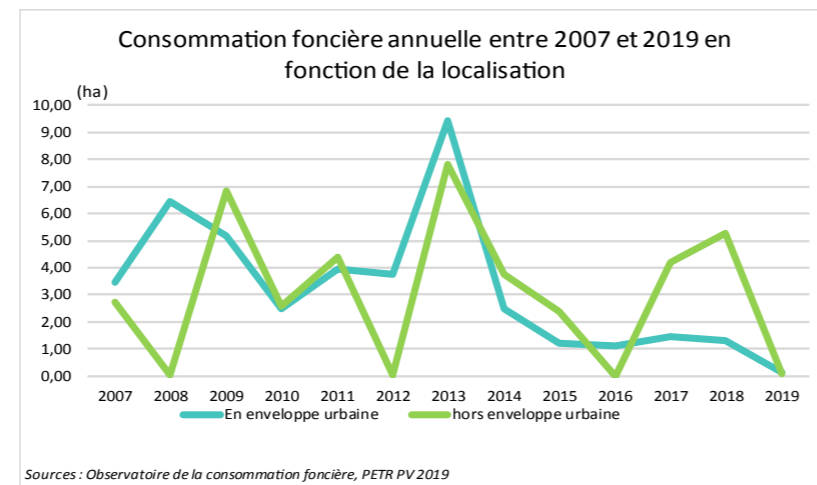
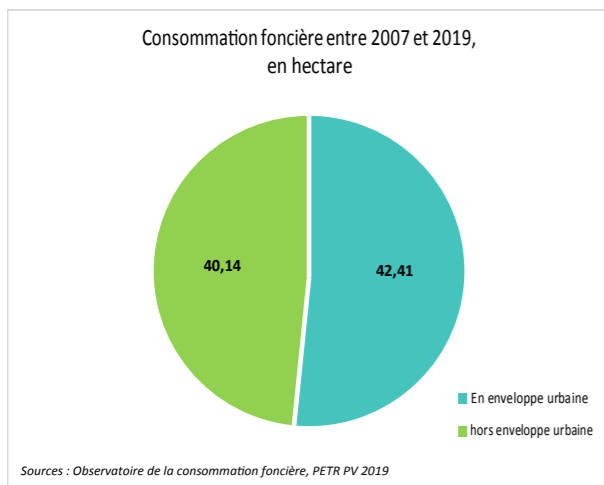


Comme sur l'ensemble du Piémont, la CCPO connaît un vieillissement de la population : déficit des classes d'âges 0-44 ans et surreprésentation des 45-59 et 75 et plus.

Localisation de la consommation

Plus de 50 % de la consommation foncière a lieu en enveloppe urbaine* (42,41 ha) tandis que 40,14 ha a lieu hors enveloppe.

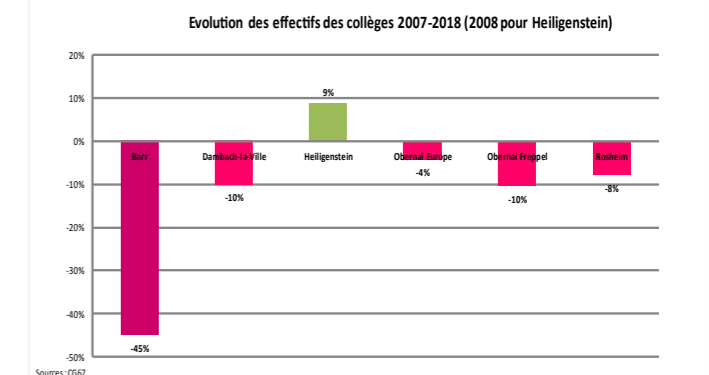
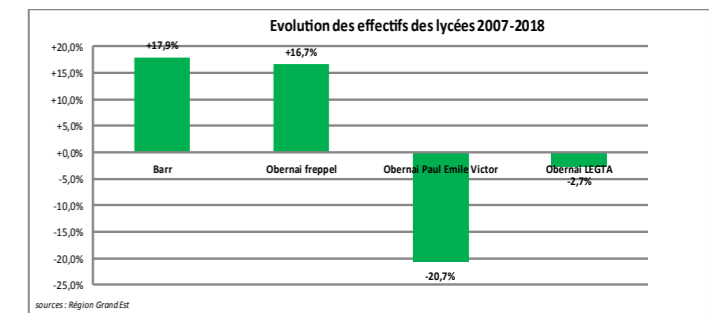
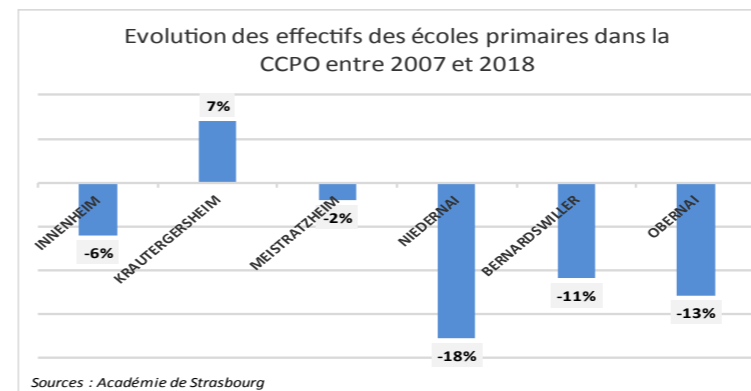
La consommation foncière est assez fluctuante sur la CCPO, alternant des années de densification du bâti et d'autres plus en extension.



Effectifs scolaires

Le vieillissement de la population commence à se faire ressentir dans les petites communes, avec une baisse des effectifs dans les écoles primaires.

Dans le secondaire, l'évolution des effectifs est mitigée avec une tendance à la baisse pour les collèges.



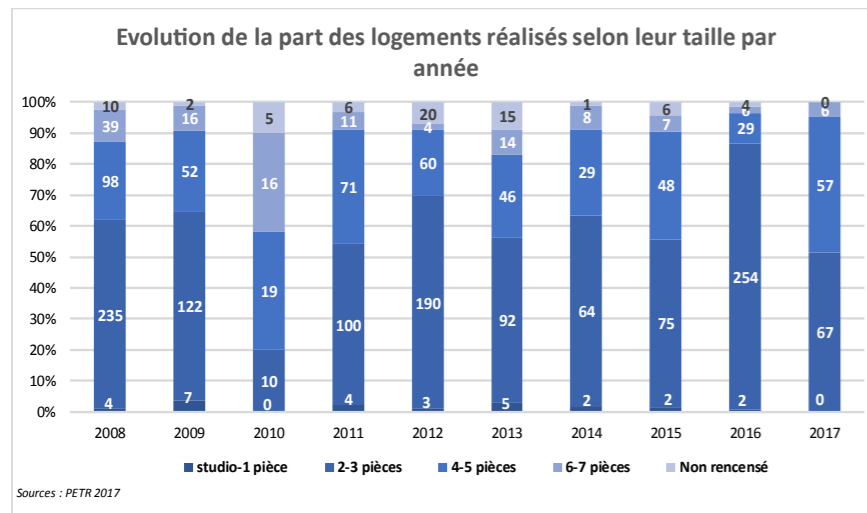
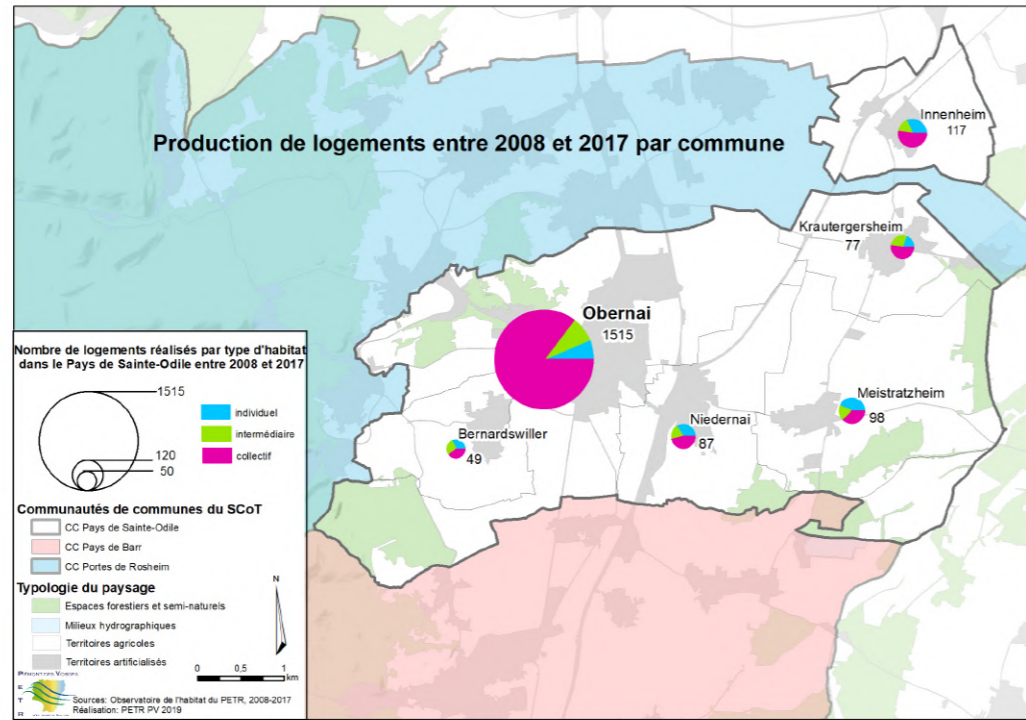
*l'enveloppe urbaine correspond aux zones urbaines des PLU mais aussi aux zones d'extension déjà bâties ou qui faisaient l'objet d'un permis d'aménager autorisé à la date d'approbation du SCOT en 2007.

Habitat

Le nombre de logements

Depuis la création de l'observatoire de l'habitat en 2007, la CCPO comprend 1 943 nouveaux logements sur son territoire, soit un rythme annuel moyen de 194 logements par an.

La CCPO assure 47,6% de la production du Piémont des Vosges et le pôle d'Obernai a produit 1 515 logements depuis 2008, assurant ainsi 78% de la production intercommunale et 37% de celle du Piémont.



TYPE D'HABITAT	Surface médiane [en ares]	Surface moyenne [en ares]
COLLECTIF	1,7	1,6
INTERMEDIAIRE	3,4	3,5
INDIVIDUEL	7,3	7,4

Surfaces du terrain par catégorie d'habitat

La typologie de l'habitat

La CCPO a inversé la tendance de la primauté de la maison individuelle des années 1990. Compte-tenu du prix du foncier et afin d'offrir un logement adapté aux besoins de la population, la CCPO a produit 87,6% d'habitat groupé* depuis 2008.

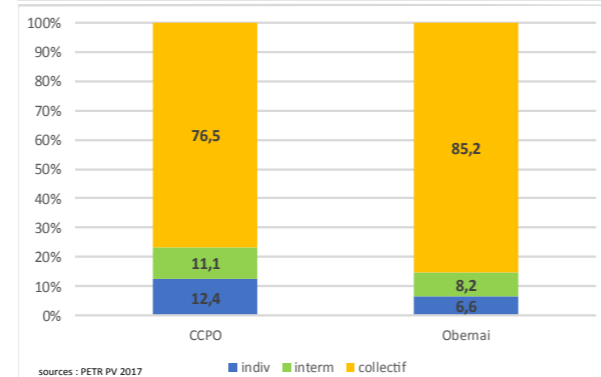
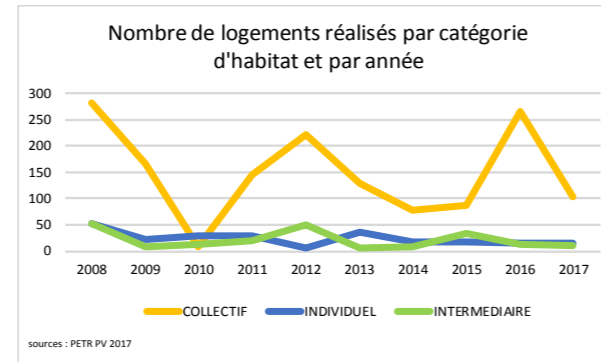
Le pôle d'Obernai assure une production de logements collectifs importante alors que les autres communes se tournent vers de petits collectifs ou du logement intermédiaire qui correspondent davantage à la physionomie d'un village.

*L'habitat groupé correspond aux logements collectifs et aux logements intermédiaires (maisons jumelées ou bi-familles ainsi qu'aux logements individuels sur des surfaces inférieures à 4 ares).

La taille des logements

La taille moyenne des logements réalisés sur la CCPO est de 3 pièces. Les logements de 4 pièces et plus représentent plus de 36,3% des nouveaux logements.

Les logements de petites tailles sont en adéquation avec l'évolution de la structure des ménages: augmentation du nombre de personnes vivant seules (33,2% en 2016 contre 8,8% en 1999) et du nombre de familles monoparentales (11,7% en 2016 et 9,7% en 1999).



Part des logements réalisés par catégorie d'habitat et par typologie urbaine

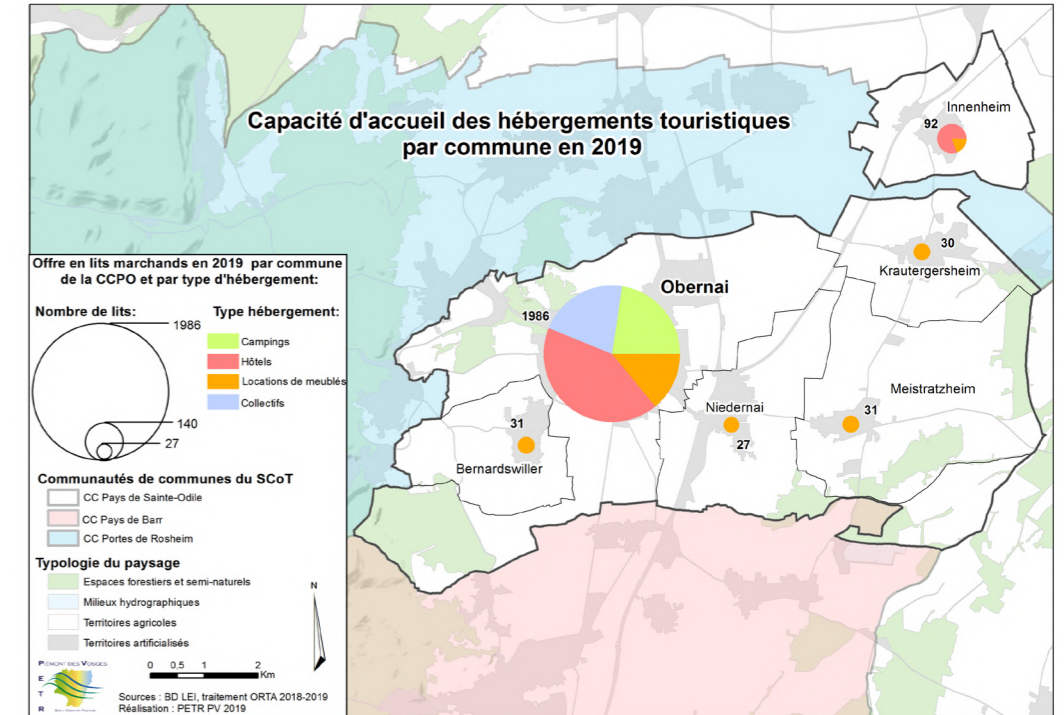
Tourisme

La fréquentation

Au cours de l'année 2016, environ 200 000 touristes ont séjourné dans les communes de la CCPO.

Parmi eux, 110 000 ont loué des hébergements marchands (hôtels, hébergements collectifs, locations de meublés ou campings), contre 90 000 dans des hébergements non-marchands (amis, familles, résidences secondaires,...).

Concernant la capacité d'accueil des hébergements touristiques en 2019, la CCPO dispose de 2 197 lits, dont 1 986 à Obernai. Les hôtels proposent la majorité des lits de la communauté de communes avec 912 lits.



Le tourisme a permis la création de 660 emplois salariés et non-salariés. Soit 6,5 % des emplois du Pays de Sainte-Odile, en décembre 2016.

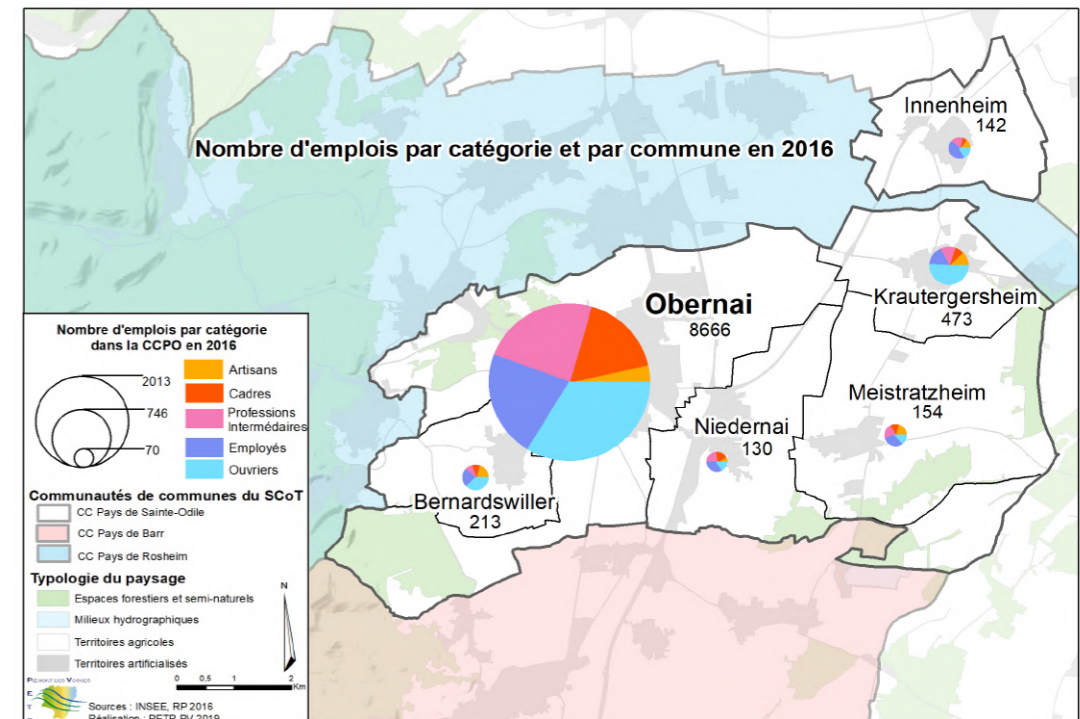
Activités économiques

L'emploi

Le nombre d'emplois a progressé de 3 % entre 2006 et 2016, atteignant 10 007 emplois. Dans le même intervalle, la population active qui réside sur la CCPO a augmenté de 1% pour atteindre 8 268 actifs.

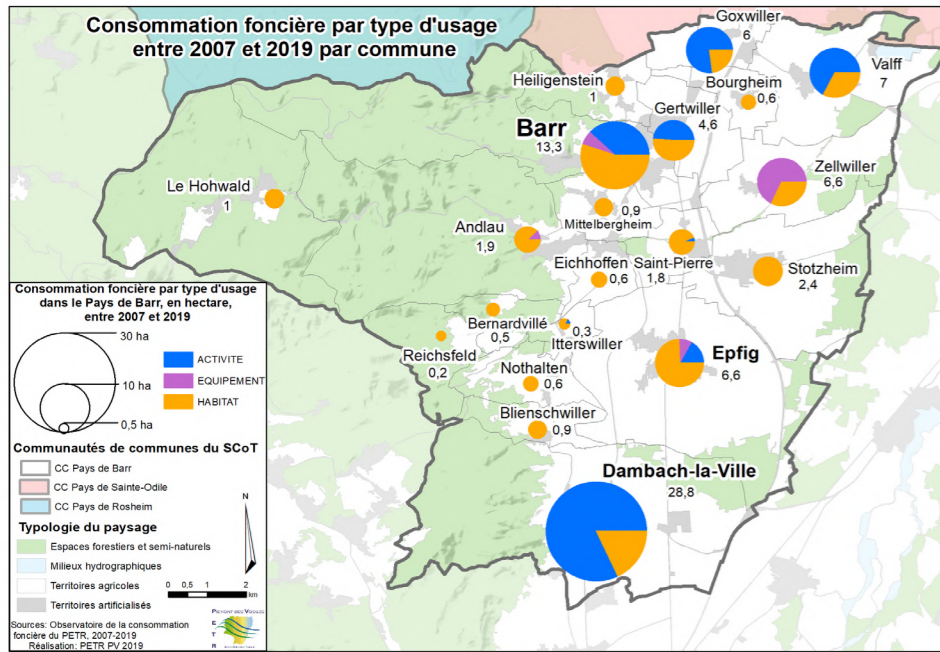
La CCPO est la seule communauté de communes du Piémont à posséder un ratio emplois/actifs résidents positif, passant de 1,03 en 1999 à 1,21 en 2016 (le Piémont est à 0,74 et le Bas-Rhin à 0,96 en 2016).

Cela s'explique principalement par le fait qu'Obernai dispose d'un nombre d'emplois plus important par rapport au nombre d'actifs résidant dans la commune.



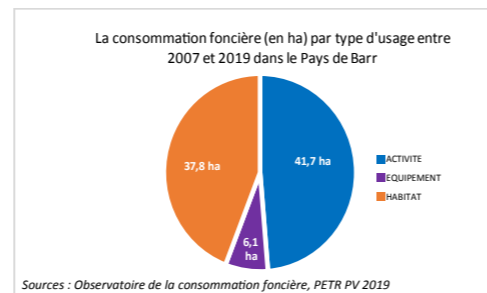
Consommation foncière

Un observatoire de la consommation foncière a été mis en place après l'approbation du SCoT en juin 2007 afin de suivre précisément l'évolution de la consommation sur le territoire. Basé sur les permis de construire générant une emprise nouvelle, cet observatoire contient l'ensemble des constructions par source de consommation foncière : habitat, équipements publics et activités économiques.



Entre 2007 et 2019, la majorité de l'espace consommé s'effectue au profit des activités économiques soit l'équivalent de 41,7 ha mais cet espace est suivi de très près par l'habitat avec 37,8 ha.

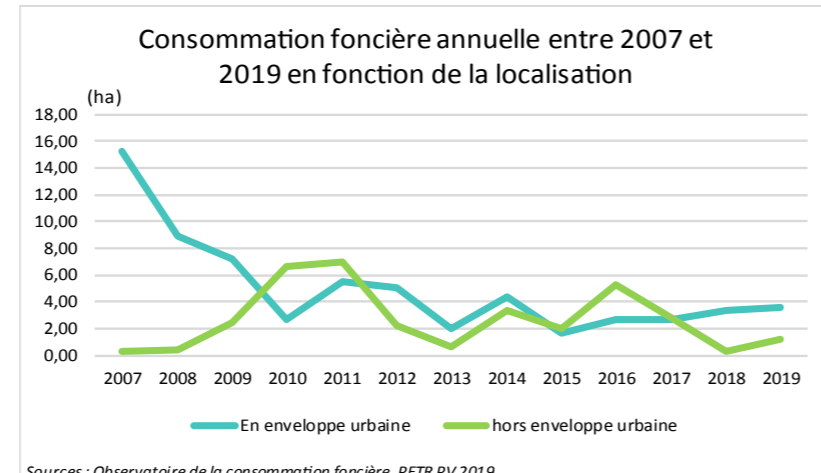
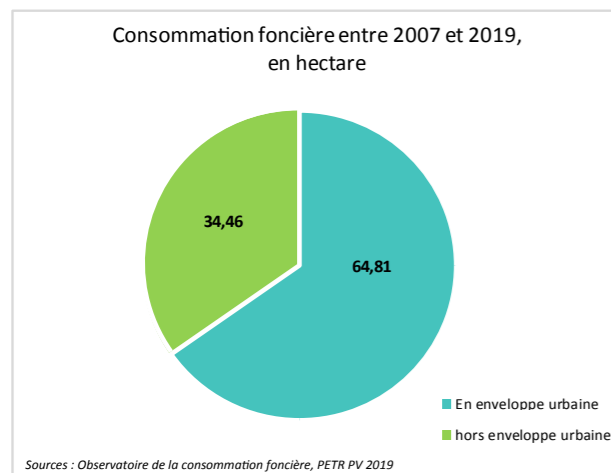
Pour la commune de Barr, l'habitat est le premier poste de la consommation foncière avec 55%.



Localisation de la consommation

Plus de 50 % de la consommation foncière a lieu en enveloppe urbaine* (64,8 ha) tandis que 34,5 ha a lieu hors enveloppe.

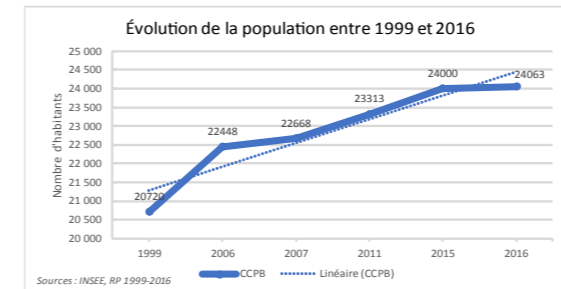
La consommation foncière est assez fluctuante sur la CCPB, alternant des années de densification du bâti et d'autres plus en extension.



*l'enveloppe urbaine correspond aux zones urbaines des PLU mais aussi aux zones d'extension déjà bâties ou qui faisaient l'objet d'un permis d'aménager autorisé à la date d'approbation du SCoT en 2007.

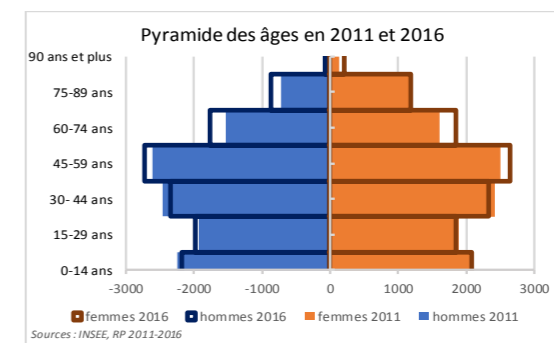
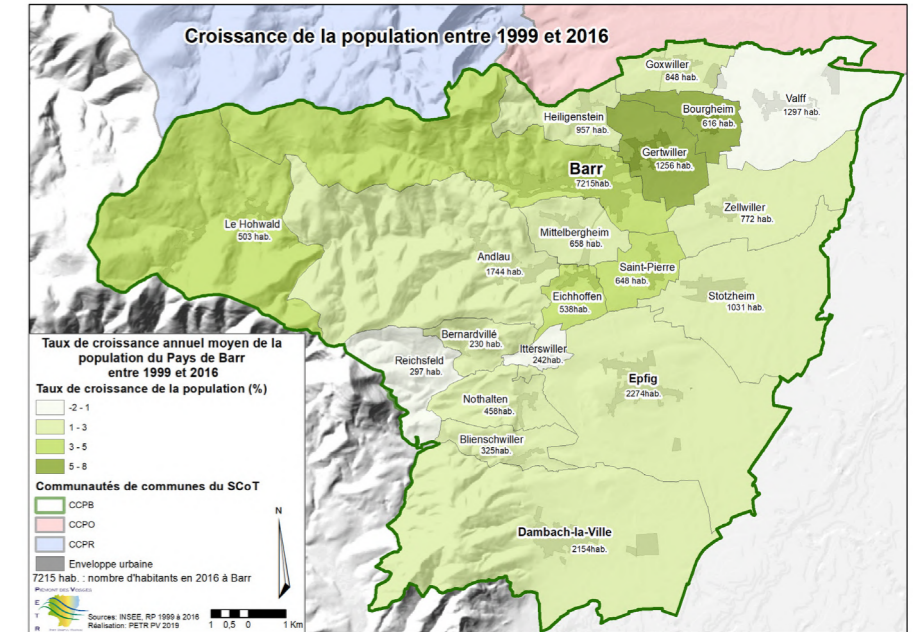
Démographie

La population sur la Communauté de Communes du Pays de Barr (CCPB) a augmenté de 3 343 habitants entre 1999 et 2016 (chiffre en vigueur au 17/07/2019), soit +16 %.



La croissance démographique de l'intercommunalité est plus soutenue que celle du Piémont des Vosges (12,6 %) et du Bas-Rhin (9,3 %) sur la même période.

Il convient néanmoins de constater (carte ci-contre) que l'accroissement de la population est inégalement réparti sur le territoire de la CCPB, avec une nette croissance des communes se situant dans le nord.

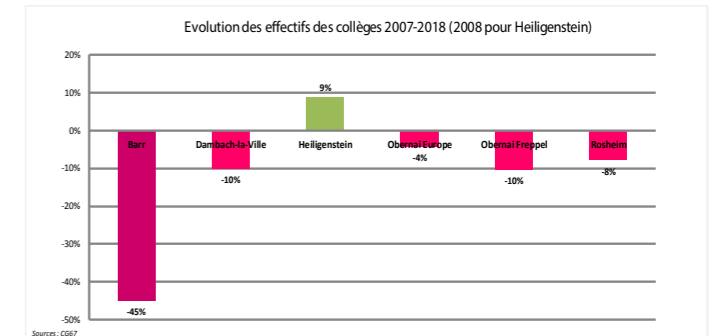
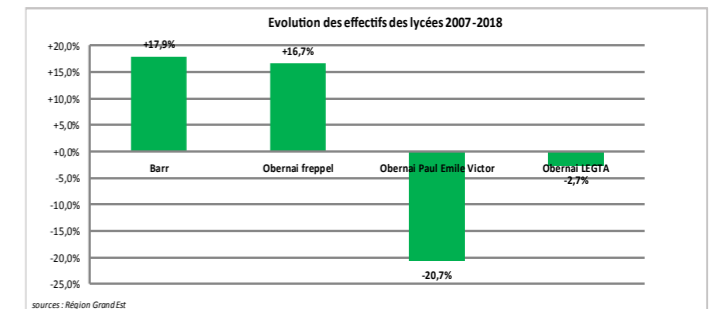
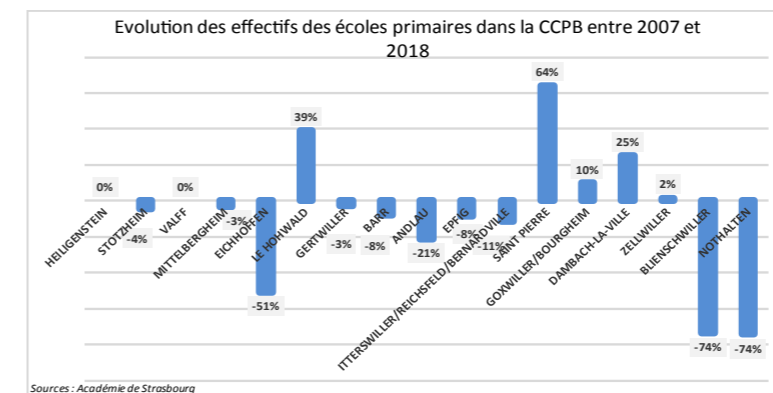


Comme sur l'ensemble du Piémont, la CCPB connaît un vieillissement de la population : déficit des classes d'âges de 0-44 ans et surreprésentation des 45 et plus.

Effectifs scolaires

Le vieillissement de la population commence à se faire ressentir dans les petites communes, avec une baisse des effectifs dans les écoles primaires.

Dans le secondaire, l'évolution des effectifs est mitigée avec une tendance à la baisse pour les collèges.

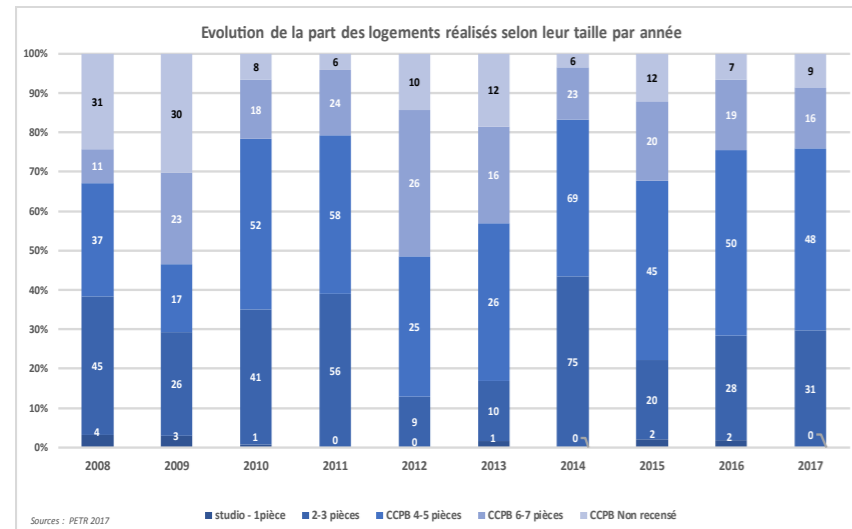
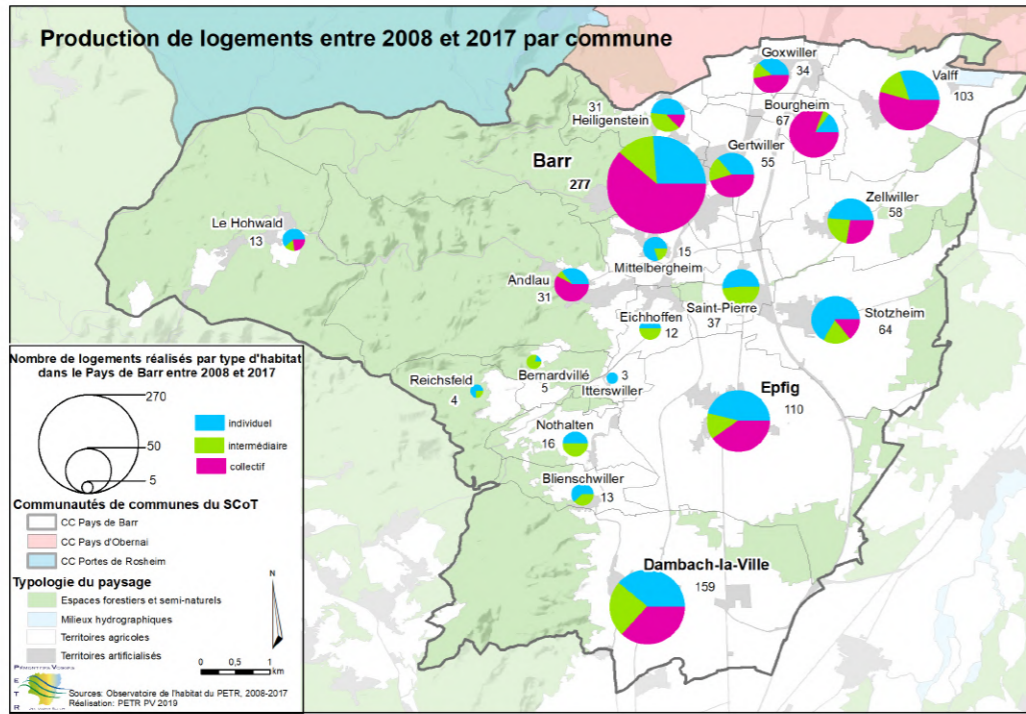


Habitat

Le nombre de logements

Depuis la création de l'observatoire de l'habitat en 2007, la CCPB comprend 1 107 nouveaux logements sur son territoire, soit un rythme annuel moyen de 111 logements par an.

La CCPB assure 27,1% de la production du Piémont des Vosges et le pôle de Barr a produit 277 logements depuis 2008, assurant ainsi 25% de la production intercommunale.



TYPE D'HABITAT	Surface médiane [en ares]	Surface moyenne [en ares]
COLLECTIF	2,6	3,8
INTERMEDIAIRE	3,6	3,9
INDIVIDUEL	7,9	7,7

Surfaces du terrain par catégorie d'habitat

La typologie de l'habitat

La CCPB a inversé la tendance de la primauté de la maison individuelle des années 1990. Compte-tenu du prix du foncier et afin d'offrir un logement adapté aux besoins de la population, la CCPB a produit 45,9% d'habitat groupé* depuis 2008.

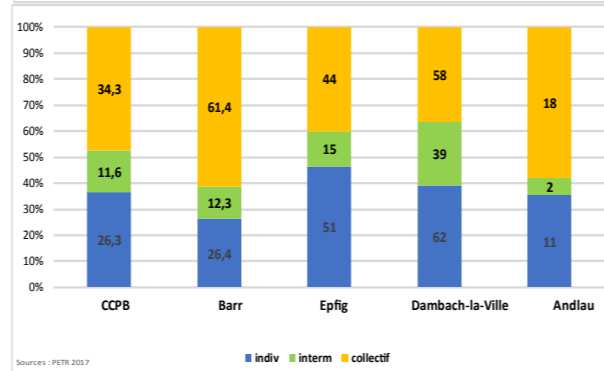
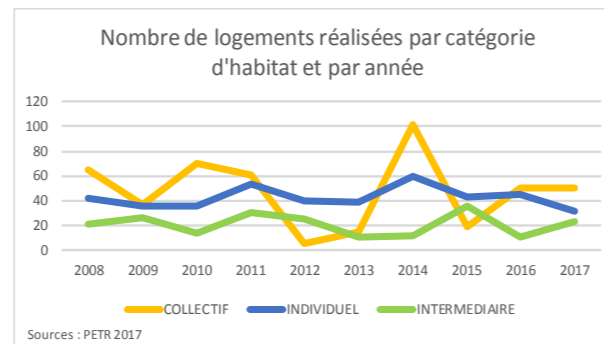
Le pôle et le bi-pôle de la CCPB assurent une production de logements collectifs importante alors que les autres communes se tournent vers de petits collectifs ou du logement intermédiaire qui correspondent davantage à la physionomie d'un village.

*L'habitat groupé correspond aux logements collectifs et aux logements intermédiaires (maisons jumelées ou bi-familles ainsi qu'aux logements individuels sur des surfaces inférieures à 4 ares).

La taille des logements

La taille moyenne des logements réalisés sur la CCPB est de 5 pièces. Les logements de 5 pièces et plus représentent plus de 50,6% des nouveaux logements.

Les logements de petites tailles (studios, 1-2 pièces) ne représentent que 49,2% de la production totale alors que le nombre de personnes vivant seules et le nombre de familles monoparentales augmente (11,7% en 2016 contre 7,8% en 1999).



Part des logements réalisés par catégorie d'habitat et par typologie urbaine

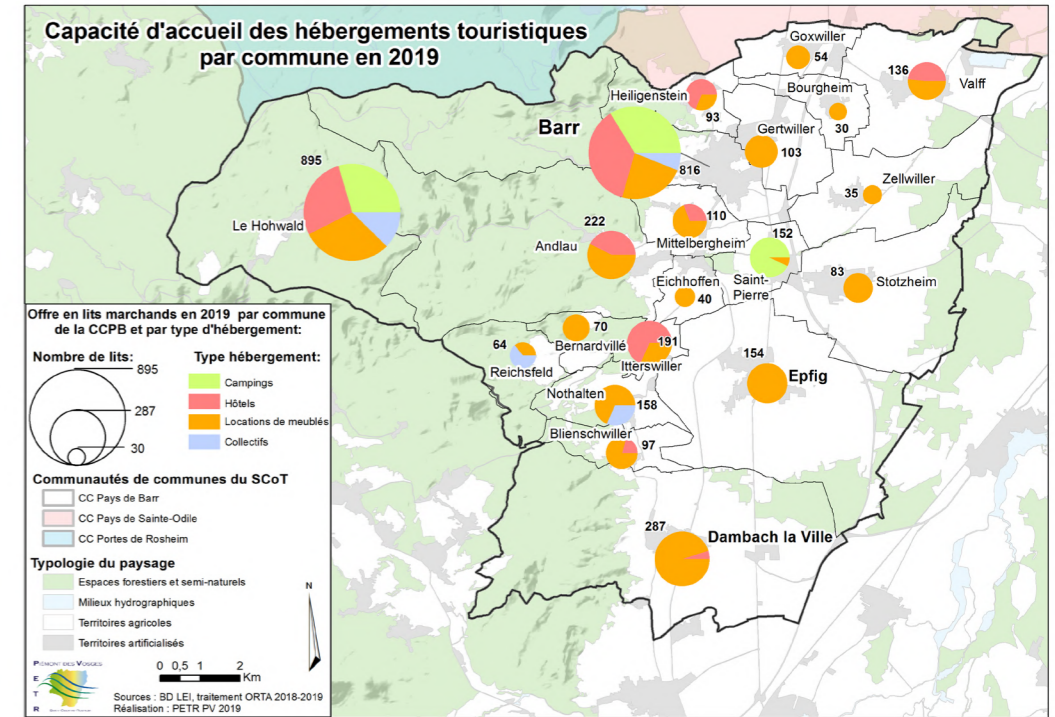
Tourisme

La fréquentation

Au cours de l'année 2016, environ 290 000 touristes ont séjourné dans les communes de la CCPB.

Parmi eux, 160 000 ont loué des hébergements marchands (hôtels, hébergements collectifs, locations de meublés ou campings), contre 130 000 dans des hébergements non-marchands (amis, familles, résidences secondaires,...).

Concernant la capacité d'accueil des hébergements touristiques en 2019, la CCPB dispose de 3 790 lits, dont 895 au Hohwald et 816 à Barr. Les locations (meublés, chambres d'hôtes et gîtes) proposent la majorité des lits de la communauté de communes avec 1 886 lits.



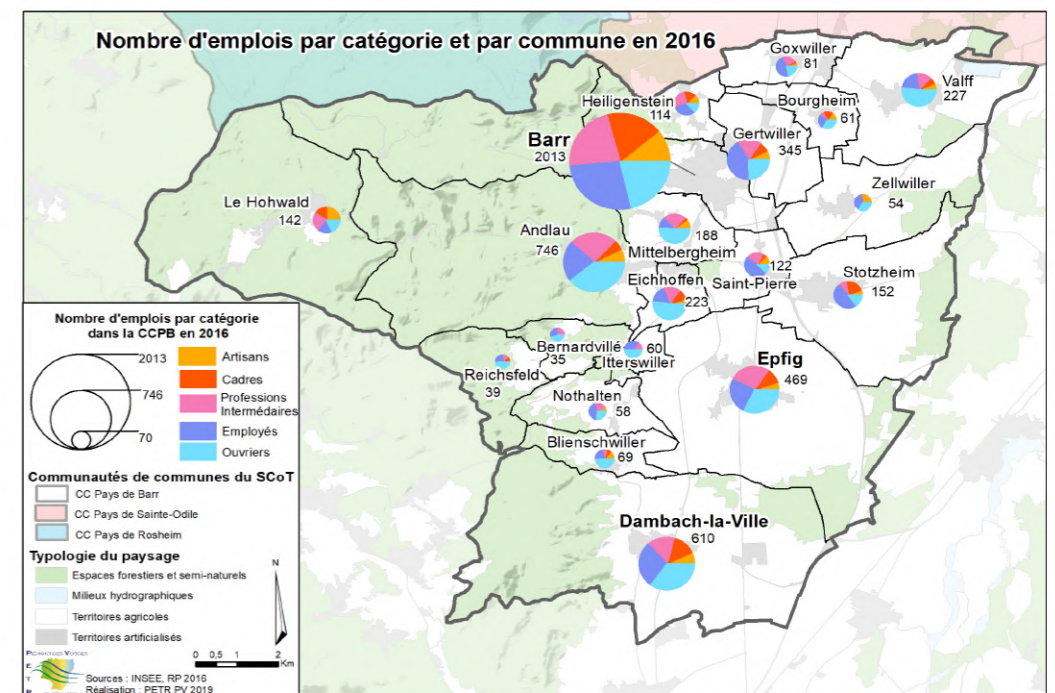
Le tourisme a permis la création de 440 emplois salariés et non-salariés, soit 6,9% des emplois du Pays de Barr, en décembre 2016.

Activités économiques

L'emploi

Le nombre d'emplois a progressé de 42% entre 2006 et 2016, atteignant 6 374 emplois. Dans le même intervalle, la population active qui réside sur la CCPB a augmenté de 45% pour atteindre 11 041 actifs.

Avec une forte augmentation de la population active, le ratio emplois/actifs résidents a chuté, entre 1999 et 2016 passant de 0,63 à 0,58 (le Piémont est à 0,74, contre 0,70 en 1999 et le Bas-Rhin à 0,96 en 2016 contre 0,85 en 1999).



La CCPB est la seule communauté de communes du Piémont à avoir enregistré une baisse sur cette période.